

RENNES SUD MOBILISÉ CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Après 3 journées de grèves et de manifestation de grande ampleur, la mobilisation continue contre une réforme des retraites :

- BRUTALE
- IDEOLOGIQUE
- ANTI SOCIALE
- ANTIDEMOCRATIQUE



→ Nous vous proposons un temps d'échange SAMEDI 11 FEVRIER en Assemblée générale de quartier à CARREFOUR 18 (métro Fréville), de 12H30 à 14h : l'occasion de discuter et de se mobiliser

→ Puis rendez-vous SAMEDI 11 FEVRIER A 14H au METRO CLEMENCEAU pour un départ festif et joyeux en cortège vers la manifestation intersyndicale (14h30 Place de Bretagne) !

Rennes Sud mobilisé

RENNES SUD MOBILISÉ CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

Après 3 journées de grèves et de manifestation de grande ampleur, la mobilisation continue contre une réforme des retraites :

- BRUTALE
- IDEOLOGIQUE
- ANTI SOCIALE
- ANTIDEMOCRATIQUE



→ Nous vous proposons un temps d'échange SAMEDI 11 FEVRIER en Assemblée générale de quartier à CARREFOUR 18 (métro Fréville), de 12H30 à 14h : l'occasion de discuter et de se mobiliser

→ Puis rendez-vous SAMEDI 11 FEVRIER A 14H au METRO CLEMENCEAU pour un départ festif et joyeux en cortège vers la manifestation intersyndicale (14h30 Place de Bretagne) !

Rennes Sud mobilisé

La réforme des retraites

Le gouvernement a choisi de reculer l'âge de la retraite à 64 ans et d'accélérer le passage à 43 annuités. Ces décisions font peser tous les efforts sur les salarié.e.s. Elles renforcent la précarité chez les personnes âgées, les inégalités sociales et les inégalités entre les femmes et les hommes.

Pourtant, notre système de retraite n'est pas en danger.

Une réforme brutale : L'âge légal de départ en retraite sera relevé de 62 à 64 ans, au rythme de 3 mois par an à partir du 1er septembre 2023 jusqu'en 2030. Pour les générations nées entre 1961 et 1968, les plus proches de la retraite, cela représente une augmentation moyenne de 30 % du temps d'activité restant en plus.

Une réforme antisociale : Elle frappe de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Une réforme idéologique : Elle fait peser tout son financement sur le travail et rien sur le capital. Pourtant, la France a de quoi financer son système de retraite. C'est une question de choix politique.

Une réforme antidémocratique : le projet de loi va être mis en place par une procédure accélérée (loi de financement rectificative de la Sécu), ce qui réduit le temps du débat parlementaire.

La réforme des retraites

Le gouvernement a choisi de reculer l'âge de la retraite à 64 ans et d'accélérer le passage à 43 annuités. Ces décisions font peser tous les efforts sur les salarié.e.s. Elles renforcent la précarité chez les personnes âgées, les inégalités sociales et les inégalités entre les femmes et les hommes.

Pourtant, notre système de retraite n'est pas en danger.

Une réforme brutale : L'âge légal de départ en retraite sera relevé de 62 à 64 ans, au rythme de 3 mois par an à partir du 1er septembre 2023 jusqu'en 2030. Pour les générations nées entre 1961 et 1968, les plus proches de la retraite, cela représente une augmentation moyenne de 30 % du temps d'activité restant en plus.

Une réforme antisociale : Elle frappe de plein fouet l'ensemble des travailleurs, et plus particulièrement ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Une réforme idéologique : Elle fait peser tout son financement sur le travail et rien sur le capital. Pourtant, la France a de quoi financer son système de retraite. C'est une question de choix politique.

Une réforme antidémocratique : le projet de loi va être mis en place par une procédure accélérée (loi de financement rectificative de la Sécu), ce qui réduit le temps du débat parlementaire.

